



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

1384^e SÉANCE : 12 DÉCEMBRE 1967

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1384)	1
Remerciements au Président sortant	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Admission de nouveaux Membres :	
Télégramme, en date du 30 novembre 1967, adressé au Secrétaire général par le Président de la République populaire du Yémen du Sud (S/8284)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRIEME SEANCE

Tenue à New York, le mardi 12 décembre 1967, à 15 heures.

Président : M. S. O. ADEBO (Nigéria).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Argentine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Inde, Japon, Mali, Nigéria, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1384)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres :
Télégramme, en date du 30 novembre 1967, adressé au Secrétaire général par le Président de la République populaire du Yémen du Sud (S/8284).

Remerciements au Président sortant

1. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Au nom des membres du Conseil de sécurité, je voudrais exprimer à notre collègue l'ambassadeur Kante, représentant permanent du Mali, nos remerciements pour la façon magnifique dont il a présidé à nos travaux au cours du mois de novembre 1967 qui a été marqué par de nombreuses difficultés et une grande activité. En effet, le Conseil a eu à examiner plus d'une question délicate. Si nous avons pu enregistrer quelques résultats et faire oeuvre utile, nous le devons dans une large mesure à l'ambassadeur Kante. C'est avec un vif plaisir qu'en ma qualité de président du Conseil pour le mois de décembre, je rends hommage, au nom de mes collègues et en mon nom personnel, à la sagesse politique dont il a fait preuve tout au long de nos délibérations.

2. **M. KANTE** (Mali) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remercier pour les paroles fort élogieuses que vous venez de m'adresser.

3. Le bilan de ma présidence au Conseil de sécurité auquel vous faites allusion, est sûrement dû à vous tous, membres du Conseil de sécurité, qui avez su, tout le long de nos travaux, faire montre de persévérance, d'esprit de coopération, d'objectivité et de compréhension. S'il y a donc quelque mérite à en tirer, je le partage pleinement avec vous et avec toutes les personnalités qui ont de près ou de loin apporté leur contribution au règlement des graves problèmes que le Conseil de sécurité a eu à connaître pendant le mois de novembre.

4. Nous ne saurions oublier en cette circonstance le rôle efficient joué par cet autre protagoniste anonyme, je veux

parler de l'opinion publique internationale, qui s'est continuellement préoccupée de ces crises.

5. C'est dire qu'avec un minimum de bonne volonté et de probité intellectuelle et morale, nous pouvons venir à bout de toutes les crises qui mettent à rude épreuve la paix et la sécurité internationales.

6. Nous ne saurions cependant tirer une satisfaction quelconque de ces résultats tant que les résolutions que nous avons élaborées pour résorber ces crises ne sont pas mises en oeuvre. Nous saisissons donc cette occasion pour lancer un appel aux parties pour qu'elles persévèrent dans l'esprit de compréhension, de modération et de coopération dont elles ont fait preuve lors des débats et que nous avons tous ici hautement apprécié. Je ne doute pas qu'elles mesurent les grandes responsabilités qui sont les leurs aujourd'hui dans la sauvegarde et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous saurons donc compter sur elles.

7. Je ne saurais terminer sans remercier les membres du Secrétariat auprès desquels j'ai trouvé un dévouement, une loyauté, un zèle et un désintéressement à la dimension des lourdes responsabilités que j'assumais. Je ne puis que me féliciter de leur efficiente collaboration.

8. Quant à vous, Monsieur le Président, votre haute compétence, votre grande expérience, vos talents de diplomate chevronné, votre esprit d'entreprise et vos qualités humaines nous permettent d'augurer une présidence efficace pendant le mois de décembre. Nous nous félicitons donc de vous voir assumer ces lourdes et délicates responsabilités auxquelles vous êtes d'avance préparé. Nul doute pour nous que vous saurez les mener à bien et dans l'intérêt exclusif de la paix et de la sécurité internationales.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Admission de nouveaux Membres

Télégramme, en date du 30 novembre 1967, adressé au Secrétaire général par le Président de la République populaire du Yémen du Sud (S/8284)

9. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : J'attire l'attention des membres du Conseil sur le projet de résolution présenté par l'Ethiopie, l'Inde, le Japon, le Mali, le Nigéria et le Royaume-Uni [S/8292].

10. **M. PARTHASARATHI** (Inde) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, ma délégation est heureuse de

s'associer à l'hommage tout à fait mérité que vous avez rendu au représentant du Mali pour la façon admirable dont il a dirigé les travaux du Conseil au mois de novembre. Sa présidence a été marquée par l'adoption par le Conseil de décisions importantes, adoption à laquelle il a largement contribué.

11. Je tiens aussi à vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence. Etant donné votre vaste expérience de l'Organisation et le profond respect que nous éprouvons tous pour vous, nous sommes sûrs que vous dirigerez avec compétence les travaux que le Conseil consacrera aux nombreuses questions urgentes et importantes dont il sera appelé à s'occuper ce mois-ci et nous vous souhaitons plein succès dans votre tâche.

12. Il y a toujours lieu de se réjouir lorsqu'un peuple qui se trouve sous la domination coloniale parvient à se libérer de ses chaînes et à accéder au statut suprême de nation libre et souveraine, sur un pied de pleine égalité avec l'ancienne puissance coloniale et avec toutes les autres nations. Nous nous réjouissons tout particulièrement, au sein de l'Organisation des Nations Unies, lorsqu'il s'agit d'un territoire dont l'indépendance a coûté beaucoup de temps et d'efforts à l'Organisation.

13. C'est en 1963 que la question d'Aden a été examinée à l'ONU pour la première fois. Depuis lors, l'Assemblée générale, le Comité des Vingt-Quatre¹, un sous-comité du Comité des Vingt-Quatre et, enfin, la Mission spéciale des Nations Unies pour Aden n'ont épargné aucun effort pour défendre et promouvoir les droits et les intérêts du peuple de l'Arabie du Sud. L'Arabie du Sud est aujourd'hui une nation souveraine qui porte le nom de République populaire du Yémen du Sud et elle le doit à la lutte héroïque de son peuple, qui a estimé qu'aucun sacrifice n'était trop grand pour recouvrer sa dignité. Ma délégation félicite les dirigeants et le peuple de la République populaire du Yémen du Sud pour le succès qu'ils ont remporté et leur rend un chaleureux hommage.

14. C'est pour moi un honneur et un privilège que de présenter, au nom des délégations de l'Ethiopie, du Japon, du Mali, du Nigéria et du Royaume-Uni et de ma propre délégation, le projet de résolution [S/8292] par lequel le Conseil de sécurité recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République populaire du Yémen du Sud, indépendante depuis peu, au sein de l'Organisation des Nations Unies. Depuis que la question d'Aden a été examinée pour la première fois à l'ONU, ma délégation a appuyé tous les projets de résolution qui reconnaissent le droit inaliénable du peuple de l'Arabie du Sud à la liberté et à l'indépendance et s'en est portée coauteur; elle a également indiqué différentes mesures à prendre pour permettre à la population d'exercer ce droit. C'est pourquoi elle se réjouit tout particulièrement aujourd'hui de voir la République populaire du Yémen du Sud demander son admission à l'ONU.

15. Le peuple de l'Arabie du Sud qui a réussi, grâce à sa volonté indomptable et en menant une lutte sans relâche, à

¹ Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

établir sa souveraineté sur son propre sol, demande maintenant à devenir membre de notre organisation, montrant ainsi qu'il désire participer à la lutte que nous menons tous pour instaurer et maintenir la paix et la sécurité dans le monde. C'est un grand honneur pour ma délégation que d'être la première à présenter la candidature de ce nouvel Etat.

16. L'indépendance de la République populaire du Yémen du Sud est un sujet de profonde satisfaction pour ma délégation et pour mon peuple, en raison des liens étroits qui unissent nos deux peuples depuis des temps immémoriaux. A cet égard, qu'il me soit permis de donner lecture de la déclaration que le Premier Ministre de mon pays a prononcée devant le Parlement de l'Inde, le 30 novembre 1967, pour annoncer que l'Inde reconnaissait ce nouvel Etat :

"Après plus d'un siècle et quart de domination coloniale, l'Arabie du Sud devient aujourd'hui une nation libre et indépendante sous le nom de République populaire du Yémen du Sud. En cette heureuse occasion, nous présentons nos félicitations et nos meilleurs vœux au gouvernement et au peuple de ce nouvel Etat. Nous rendons également hommage aux valeureux combattants de la liberté qui ont trouvé la mort au cours de la lutte pour l'indépendance. Nous souhaitons à ce nouvel Etat un avenir heureux et prospère.

"Des relations étroites et intimes unissent l'Inde et l'Arabie du Sud depuis des siècles. Le Gouvernement indien fera tout son possible pour resserrer encore ses relations avec ce nouvel Etat indépendant et lui offrir, dans la mesure de ses possibilités, l'assistance économique et technique dont il pourrait avoir besoin."

Le Premier Ministre a ajouté :

"Comme le Parlement le sait, l'Inde s'est toujours fait le champion du droit à l'indépendance et de la souveraineté du peuple de l'Arabie du Sud et, depuis des années, elle déploie des efforts sincères en vue de faire triompher cette cause, par l'intermédiaire des Nations Unies ou par d'autres moyens. C'est pourquoi, l'accession de l'Arabie du Sud au statut de nation indépendante est pour l'Inde un sujet de grande satisfaction et de joie profonde.

"L'indépendance de l'Arabie du Sud constitue un pas de plus sur la voie de la décolonisation du monde. Nous espérons sincèrement que le jour n'est plus très éloigné où les derniers peuples et pays colonisés deviendront également indépendants... Je suis sûr que tous les membres du Parlement, ainsi que le peuple de l'Inde, se joignent à moi pour souhaiter la bienvenue au nouvel Etat de la République populaire du Yémen du Sud dans la grande famille des Nations et lui présenter leurs vœux pour un avenir prospère."

17. Les auteurs du projet de résolution sont convaincus que la République populaire du Yémen du Sud, en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, contribuera activement et de façon constructive à la réalisation des nobles objectifs que nous nous sommes tous fixés. Nous recommandons ce projet de résolution au Conseil et le prions de l'adopter à l'unanimité.

18. M. MAKONNEN (Ethiopie) [traduit de l'anglais] : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de m'associer à mon collègue, le représentant de l'Inde, pour vous adresser, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux à l'occasion de votre accession aux hautes fonctions de président du Conseil de sécurité.

19. Pendant un an et demi, j'ai eu le privilège et le plaisir de travailler en collaboration étroite avec vous, tant dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies en général que dans celui de notre groupe africain, et je dois dire que j'ai trouvé en vous un excellent collègue et ami, toujours prêt, dans toutes nos réunions et toutes nos consultations, à recommander la compréhension, l'équité et le règlement pacifique.

20. C'est avec une grande dignité et le sens des responsabilités et de l'honneur que vous avez représenté le Nigéria à l'ONU, et votre récente nomination à un poste élevé du Secrétariat de l'Organisation constitue un hommage rendu aux qualités éminentes que vous mettez au service de la communauté internationale. Si nous regrettons que votre nomination vous éloigne de notre cercle, nous sommes heureux de savoir que vous continuerez à servir l'Organisation des Nations Unies et que vous resterez au sein de cette grande famille internationale. Je me joins à tous vos collègues et amis pour vous présenter nos meilleurs vœux pour l'avenir.

21. Ma délégation tient également à s'associer sans réserve à l'hommage rendu à notre collègue, le représentant du Mali, pour la façon dont il a dirigé nos travaux au cours du mois de novembre.

22. Le 30 novembre 1967, quelques heures seulement après la proclamation de l'indépendance de la nouvelle République populaire du Yémen du Sud, le Gouvernement éthiopien reconnaissait le nouvel Etat indépendant et publiait un communiqué officiel qui reflète l'esprit dans lequel la nation éthiopienne a accueilli l'apparition, dans notre partie du monde, de cet Etat indépendant. En voici un passage :

"L'Ethiopie constate avec satisfaction que le vaillant peuple du Yémen du Sud est sorti victorieux du long et acharné combat qu'il a livré. Elle salue l'entrée de la République populaire du Yémen du Sud dans la famille des Etats indépendants et espère instaurer avec elle une coopération étroite et harmonieuse, certaine que les relations amicales qui existent entre nos deux Etats voisins ne feront que se renforcer au cours des années à venir."

23. Ces lignes expriment les sentiments sincères de bonne volonté qui sont nés de siècles d'association étroite avec tous les peuples de la péninsule arabique, et notamment avec le peuple du Yémen. Ainsi, après avoir entretenu dans le passé des relations fondées sur le respect mutuel et le bon voisinage, les deux pays ont maintenant l'occasion unique de contribuer, par leur compréhension et leur coopération, à la tranquillité, à la stabilité et au progrès de cette région du monde dont ils sont l'un et l'autre un élément essentiel.

24. Outre qu'ils appartiennent à la même région — lien vital entre les continents et carrefour très important des

routes du commerce international — les deux Etats sont tous deux membres de la communauté afro-asiatique, en même temps qu'ils partagent avec tous les pays du monde en voie de développement leurs aspirations à la paix et au progrès mondial.

25. Ainsi, les perspectives qui s'offrent de renforcer la coopération et d'instaurer des relations constructives sont immenses et je suis certain que les gouvernements de nos deux Etats indépendants sauront tirer parti de ces possibilités pour le bien mutuel de leur peuple.

26. C'est dans cet esprit que ma délégation s'est associée à d'autres pour présenter le projet de résolution dont est maintenant saisi le Conseil de sécurité et je tiens à exprimer à nouveau les félicitations de mon gouvernement et ses meilleurs vœux à la nouvelle République et à son peuple courageux.

27. M. TSURUOKA (Japon) [traduit de l'anglais] : Avant de passer à l'ordre du jour de notre réunion, je souhaiterais vous adresser, Monsieur le Président, les sincères félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à ces hautes fonctions. Nous avons toute confiance dans votre sagesse et dans la façon dont vous saurez diriger les travaux du Conseil pendant le mois à venir. Je voudrais également remercier chaleureusement votre prédécesseur à la présidence, notre collègue l'ambassadeur Kante, représentant du Mali, qui a dirigé les travaux du Conseil avec tant de compétence pendant le mois de novembre.

28. La délégation japonaise est très heureuse de constater que l'une des premières mesures prises par le Gouvernement de la République populaire du Yémen après son indépendance a été de demander son admission à l'Organisation des Nations Unies. L'accession d'un peuple à l'indépendance est toujours une source de satisfaction pour ceux qui aiment la liberté et il est également très encourageant de voir que le gouvernement d'un nouvel Etat déclare accepter les obligations solennelles qui sont inscrites dans la Charte des Nations Unies et s'engage à les respecter. Ma délégation est donc heureuse de se joindre aux délégations de l'Ethiopie, de l'Inde, du Mali, du Nigéria et du Royaume-Uni pour présenter le projet de résolution [S/8292].

29. J'ai grand plaisir à annoncer au Conseil qu'aujourd'hui, 12 décembre 1967, le Gouvernement japonais a reconnu le Gouvernement de la République populaire du Yémen du Sud. Nous félicitons chaleureusement le peuple et le Gouvernement du Yémen du Sud de leur accession à l'indépendance et nous attendons de pouvoir souhaiter la bienvenue aux représentants de ce pays auprès de l'Organisation des Nations Unies.

30. Ils trouveront ici de nombreuses occasions de participer de façon constructive aux efforts que déploie la communauté internationale dans le cadre de l'ONU pour faire progresser la noble cause de la liberté et des droits de l'homme envisagés tant du point de vue de l'individu que des nations, assurer le progrès économique et social des peuples et, en premier lieu, maintenir la paix et la sécurité internationales. Les buts et les principes des Nations Unies sont très élevés et les responsabilités et les obligations des Membres de l'Organisation sont donc grandes. Nous som-

mes certains que le Yémen du Sud, inspiré par la noblesse des buts et des principes qui doivent nous guider tous, saura s'acquitter des responsabilités et des obligations qu'il aura assumées en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies et, désireux de contribuer au maximum à nos efforts communs, servira avec succès les objectifs grandioses de notre organisation.

31. Dans la conviction où je suis que le Yémen du Sud sera prochainement admis à l'Organisation des Nations Unies, je voudrais souhaiter au peuple et au gouvernement de ce pays paix et prospérité, et nous engager à coopérer harmonieusement avec leurs représentants.

32. M. KANTE (Mali) : Monsieur le Président, permettez-moi d'accomplir à mon tour, au nom de la délégation du Mali, cette heureuse obligation qui, vous n'en doutez pas, constitue pour un homme l'un des actes sublimes de sa vie. En effet, il s'agit pour moi de recommander à mon tour au Conseil de sécurité l'admission à l'ONU de la République populaire du Yémen du Sud, recommandation qui a fait l'objet du projet de résolution du 11 décembre 1967 [S/8292], présenté par l'Ethiopie, l'Inde, le Japon, le Nigéria, le Royaume-Uni et mon pays.

33. A cette occasion, nous nous devons de rappeler qu'aux termes du consensus adopté le 30 novembre 1967 par l'Assemblée générale², la République populaire du Yémen du Sud couvre tout le territoire de cette colonie britannique qui fut Aden, y compris les îles Kuria Muria, qui en relevaient.

34. Vous comprendrez, Monsieur le Président, toute l'émotion qui m'étreint en cette heureuse circonstance. Vous sentirez toute l'intensité de cette émotion, je n'en doute pas, car, comme moi, vous êtes ressortissant d'un pays qui a connu la férule du colonialisme.

35. Le devoir que le destin nous donne l'avantage d'accomplir aujourd'hui est inestimable autant pour mon pays que pour moi-même. C'est donc avec une légitime fierté que la délégation du Mali soumet à l'attention du Conseil de sécurité le projet de résolution en question. Nul doute que les membres du Conseil lui apporteront leur suffrage. Peuple épris de paix et de liberté, le peuple frère de la République populaire du Yémen du Sud a suffisamment fait la preuve de son attachement aux idéaux de la Charte des Nations Unies au nom desquels plusieurs de ses fils ont accepté l'ultime sacrifice sur les champs de bataille et dans un combat inégal.

36. Nous n'avons pas besoin de faire ici les états de service de la République populaire du Yémen du Sud, tant ils sont universellement connus et appréciés. Nous nous permettons cependant de rappeler que son indépendance a été conquise de haute lutte par son peuple. Quant à vous, frères du Yémen, votre génération est entrée dans l'histoire de votre cher pays qui doit sa libération à la lutte héroïque que vous avez menée contre le colonialisme. La preuve est encore faite qu'aucune force au monde ne saurait venir à bout de la résistance légitime d'un peuple. Le destin vous a donc comblés aujourd'hui. Votre victoire est aussi la victoire de tous les peuples qui luttent contre l'impérialisme

et le colonialisme, tout comme l'était votre combat. Pour ce front général de lutte, elle ne représente qu'une victoire dans le gigantesque combat qu'il livre contre les forces de domination et leurs suppôts.

37. Nous ne doutons pas que vous avez apporté votre contribution active aux côtés de vos frères pour lesquels votre grande expérience sera d'un concours inestimable. Notre combat commun n'aura de cesse que lorsque les derniers flots de résistance de l'impérialisme et du colonialisme seront liquidés. L'indépendance n'étant pas pour vous une fin en soi mais un moyen, nul doute que votre foi de nationaliste vous permettra de transcender vos dissensions internes sur lesquelles misent méchamment les prophètes de malheur et de réussir cette unité nationale qui vous est indispensable pour gagner la bataille de la construction nationale.

38. Pour conclure, la délégation du Mali félicite le peuple héroïque de la République populaire du Yémen du Sud et son gouvernement et leur souhaite bonne chance.

39. Lord CARADON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : Prenant la parole après le représentant du Mali, je voudrais le féliciter de la façon dont il a présidé les travaux du Conseil le mois dernier. Il a dirigé nos délibérations avec patience, bonne humeur et habileté au cours de ce mois critique où le Conseil a réalisé l'unanimité sur deux questions de la plus haute importance et de la plus grande difficulté. Nous nous souviendrons de sa contribution dont il a tout lieu d'être fier.

40. Cela augure bien de l'avenir. En effet, la présidence du Conseil de sécurité est une tâche lourde et difficile — je n'ai pas besoin de vous le rappeler, Monsieur le Président — et celui qui l'assume n'est pas à envier. Quoi qu'il en soit, la personnalité du président et l'autorité dont il fait preuve ont la plus grande importance dans nos délibérations; c'est pourquoi, nous sommes heureux de vous voir, Monsieur le Président, diriger nos travaux en ce mois difficile que nous allons traverser et au cours duquel nous serons appelés à prendre des décisions importantes. A cette occasion, nous vous adressons nos sincères félicitations et nous vous assurons de tout notre appui.

41. J'ai eu l'occasion il y a quelques jours à l'Assemblée générale de saluer la naissance d'une nouvelle nation et d'exprimer l'espoir, que tous partagent, j'en suis sûr, que l'indépendance apportera à tous ceux qui vivent sur le territoire de la République populaire du Yémen du Sud la paix, le bonheur et le progrès. Cette naissance ne s'est pas faite dans la paix et l'ordre, mais après un long et douloureux travail. Le nouvel Etat se trouve de ce fait devant des difficultés et des dangers énormes. Ses dirigeants devront faire preuve d'une sagesse et d'un courage exceptionnels. Un million et un quart d'Arabes se lancent aujourd'hui dans une aventure magnifique où ils devront pratiquer la tolérance, la patience et la persévérance menées à leur plus haut degré. Nous leur souhaitons de réussir dans cette noble entreprise. Pour sa part, le Royaume-Uni leur apportera toute l'aide possible. D'autres Etats, et plus particulièrement les Etats arabes, voudront, j'en suis sûr, prêter appui et secours à la nouvelle nation; à l'Organisation des Nations Unies, tous accueilleront avec la plus vive

² 1613^{ème} séance plénière.

satisfaction, j'en suis convaincu, la candidature que le nouvel Etat a si rapidement présentée et applaudiront en même temps à l'engagement que le nouvel Etat a pris de respecter ses obligations internationales.

42. Pour notre part, nous avons déjà invité l'Assemblée générale à prendre les mesures nécessaires pour inscrire à l'ordre du jour de sa présente session la candidature que nous avons plaisir à recommander au Conseil conjointement avec d'autres Etats.

43. J'ai déjà dit que le moment est venu de panser les plaies du passé et de substituer aux différends, aux dissensions et à la violence, la conciliation, la coopération et l'effort constructif. Nous nous réjouissons à l'idée des liens d'amitié qui uniront nos deux Etats. C'est dans cet esprit que nous recommandons à l'examen favorable du Conseil la candidature de la République populaire du Yémen du Sud.

44. M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire combien nous apprécions la compétence et le sens des responsabilités avec lesquels, dans une situation difficile et tendue, notre ami et collègue l'ambassadeur Kante s'est acquitté, en novembre, des hautes fonctions de président du Conseil de sécurité. Il est l'envoyé d'un pays africain, le Mali, avec lequel l'Union soviétique entretient les relations les plus amicales et dont les peuples de l'Union soviétique suivent avec un grand respect les réalisations dans l'édification d'une vie nouvelle. Nous avons été heureux de collaborer avec l'ambassadeur Kante, dirigeant politique éminent de l'Afrique nouvelle, qui fournit un apport important à la lutte commune des peuples pour la paix et la sécurité internationales, contre les menées des agresseurs et des colonialistes.

45. Monsieur le Président, c'est avec une grande satisfaction que nous vous souhaitons aujourd'hui la bienvenue à la présidence du Conseil, en tant que représentant d'un autre pays africain ami et en tant que collègue dont — nous en sommes convaincus — l'expérience et la sagesse faciliteront la solution des graves problèmes auxquels le Conseil de sécurité doit faire face.

46. Le Conseil de sécurité examine la demande d'admission du nouvel Etat indépendant arabe de la République populaire du Yémen du Sud à l'Organisation des Nations Unies. Dans le télégramme du président Al-Shaabi figure également la déclaration par laquelle le Gouvernement de la République populaire du Yémen du Sud accepte les obligations de la Charte des Nations Unies et s'engage à les remplir.

47. Tout d'abord, la délégation soviétique note avec satisfaction que la lutte longue et opiniâtre du peuple arabe d'Aden et de l'Arabie du Sud pour sa libération a été couronnée de succès. Le 30 novembre 1967, le peuple d'Aden et de l'Arabie du Sud a accédé à l'indépendance qu'il avait conquise dans les combats et a mis fin à une domination coloniale de plus d'un siècle dans cette région de l'Orient arabe. M. Podgorny, président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, s'est fait l'interprète des idées et des sentiments du peuple soviétique devant cet événement lorsqu'il a envoyé au Chef d'Etat de la République

populaire du Yémen du Sud, le 1er décembre dernier, le télégramme suivant :

"A l'occasion de la proclamation de l'indépendance de la République populaire du Yémen du Sud, Etat arabe, acceptez nos sincères félicitations et nos vœux de prospérité et de progrès au peuple de votre pays.

"Fidèle à sa politique tendant à développer les relations amicales et à resserrer la coopération avec tous les peuples, l'Union soviétique annonce qu'elle reconnaît la République populaire du Yémen du Sud en tant qu'Etat indépendant et souverain et se déclare prête à établir avec elle des relations diplomatiques."

48. Le chemin parcouru par le peuple du Yémen du Sud vers la liberté et l'indépendance a été ardu. Par une répression et des persécutions cruelles et l'emploi de la force armée, les puissances colonialistes se sont efforcées d'écraser le mouvement de libération nationale dans ce territoire. Mais le peuple en lutte n'a pas déposé les armes et a frappé chaque jour avec une force accrue. Et l'on peut dire aujourd'hui avec certitude que les sacrifices consentis par le peuple d'Aden et de l'Arabie du Sud n'ont pas été vains.

49. L'Union soviétique, fidèle à sa politique de principe consistant à aider par tous les moyens les peuples qui luttent pour leur liberté et leur indépendance, a toujours défendu résolument le droit du peuple d'Aden et de tout le Sud de la péninsule arabique à l'autodétermination et à l'indépendance. L'Union soviétique a appuyé pleinement et sans réserve les décisions de l'Organisation des Nations Unies visant à assurer l'exercice de ce droit dans les plus brefs délais. Nous avons toujours préconisé que l'intégrité territoriale du pays soit garantie conformément aux vœux de son peuple, que les troupes coloniales britanniques soient retirées du pays et que les bases étrangères qui s'y trouvent, y compris la base d'Aden, soient supprimées.

50. Partant de cette position, la délégation soviétique a soutenu résolument la décision prise par l'Assemblée générale le 30 novembre 1967, à sa présente session, dans laquelle elle félicite le peuple de l'Arabie du Sud de son accession à l'indépendance et réaffirme l'unité et l'intégrité territoriale de ce pays, conformément à la résolution 2183 (XXI) de l'Assemblée générale. Ayant adopté ce consensus à l'unanimité il y a quelques jours, l'Assemblée générale a indiqué par là même qu'elle appuyait le jeune Etat souverain et adressait un avertissement sérieux aux colonialistes qui persistent à mûrir des plans de démembrement du pays.

51. L'Union soviétique salue la victoire remportée à la suite de la lutte que les peuples du Yémen du Sud menaient pour leur libération depuis de longues années. Cette lutte, que soutenaient tous les peuples progressistes et épris de paix, a conduit à l'écroulement d'un bastion de plus du colonialisme et elle marque un nouveau pas vers la liquidation de l'infâme système colonial.

52. Pour conclure, nous voulons féliciter cordialement le peuple du Yémen du Sud de la victoire qui a couronné sa lutte longue et acharnée pour l'indépendance et lui souhai-

ter tous les succès dans l'édification d'une vie nouvelle. L'Union soviétique appuie la demande d'admission du Gouvernement de la République populaire du Yémen du Sud à l'Organisation des Nations Unies et votera au Conseil de sécurité en faveur du projet de résolution [S/8292] soumis au Conseil dans ce sens.

53. M. BORCH (Danemark) [traduit de l'anglais] : Je désire m'associer aux éloges hautement mérités dont a fait l'objet le représentant du Mali et aux paroles de bienvenue qui vous ont été adressées, Monsieur le Président, au moment où vous prenez la présidence. Nous vous voyons assumer ces fonctions avec une confiance pleine et entière.

54. Le Gouvernement danois se réjouit sincèrement de l'accession à l'indépendance de la République populaire du Yémen du Sud et ma délégation appuie le projet de résolution [S/8292] recommandant l'admission du Yémen du Sud à l'Organisation des Nations Unies, dont les auteurs sont l'Ethiopie, l'Inde, le Japon, le Mali et le Nigéria ainsi que le Royaume-Uni, qui est l'ancienne puissance administrante.

55. Le Danemark a toujours estimé que l'Organisation des Nations Unies pouvait jouer un rôle important dans l'évolution qui devait permettre au Yémen du Sud d'accéder à l'indépendance. En effet, nous pensions qu'elle pouvait aider à mener cette évolution à son terme conformément aux vœux des habitants. L'ONU a effectivement joué un rôle. Nous nous sommes peut-être heurtés à bien des obstacles le long du chemin mais on ne peut douter que notre organisation ait contribué à l'accession à l'indépendance du Yémen du Sud, fait maintenant accompli grâce à un accord négocié et conclu librement.

56. En acceptant les obligations contenues dans la Charte des Nations Unies, la République populaire du Yémen du Sud a pris un engagement solennel qui sera à la base de sa participation à la coopération internationale pratiquée par notre organisation. Nous lui souhaitons plein succès dans les efforts qu'elle fera afin de participer de manière active et constructive à cette coopération, qui a pour but de favoriser la paix parmi les nations, la compréhension internationale et le progrès matériel de l'humanité tout entière.

57. J'ai grand plaisir à féliciter les représentants de la République populaire du Yémen du Sud et à leur souhaiter la bienvenue. Nous sommes très heureux de les voir ici aujourd'hui. Nous leur souhaitons, et à travers eux au Gouvernement et au peuple du Yémen du Sud, de réussir dans leurs efforts pour édifier un nouvel Etat. Sans aucun doute, le premier objectif de tout nouvel Etat est d'assurer la stabilité politique et le progrès économique. Nous formons le vœu que la République populaire du Yémen du Sud l'atteigne. Nous le souhaitons dans son intérêt et aussi parce que ce nouvel Etat, par sa réussite, pourra véritablement jouer un rôle important dans la coopération des pays de sa région et de notre organisation tout entière.

58. M. DE CARVALHO SILOS (Brésil) [traduit de l'anglais] : Monsieur le Président, je désire d'abord vous dire combien ma délégation est heureuse de vous voir présider ce conseil au cours du mois de décembre. Le rôle que vous avez joué ici ces deux dernières années en tant que

représentant du Nigéria a amplement confirmé l'estime et la considération que l'on vous porte au sein de notre organisation. J'aimerais également dire à M. Kante, représentant du Mali, combien ma délégation a admiré la compétence avec laquelle il a assumé, pour la première fois au mois de novembre, les fonctions de président du Conseil, lors des négociations de la plus grande importance qui ont porté d'abord sur la question du Moyen-Orient, et ensuite sur la crise de Chypre.

59. Je dirai maintenant quelques mots à propos du projet de résolution concernant l'admission de la République populaire du Yémen du Sud à l'Organisation des Nations Unies [S/8292] dont nous sommes saisis. Ma délégation votera pour le projet de résolution et je désire à cette occasion souhaiter la bienvenue dans notre organisation à ce nouvel Etat. L'admission d'un nouveau Membre est toujours une cause d'espoir et permet à une nouvelle voix de se faire entendre. J'ai la certitude que cette nouvelle voix se fera entendre en faveur de la paix, de la sécurité et du progrès économique de l'Asie et de l'ensemble du monde, et que notre organisation tout entière bénéficiera de la contribution que le Yémen du Sud apportera à la cause de la coopération internationale.

60. M. IGNATIEFF (Canada) [traduit de l'anglais] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'associer aux hommages mérités que mes collègues ont adressés à M. Kante, représentant du Mali, qui s'est acquitté de ses fonctions au cours du mois de novembre avec tant d'équité et de compétence. M. Kante a eu l'honneur de présider le Conseil lors de la formulation finale et de l'adoption d'une résolution qui est susceptible d'améliorer la situation au Moyen-Orient et qui représente donc une décision historique de ce conseil, ce dont il peut à juste titre être fier.

61. Le Conseil de sécurité est maintenant présidé par notre distingué ami et collègue, le représentant du Nigéria, pays que des liens fraternels unissent au Canada. La délégation canadienne éprouve une amitié et un respect tout particulier à l'égard de M. Adebo dont l'esprit de conciliation, la vaste expérience et une juste compréhension des problèmes nous remplît de confiance.

62. Aujourd'hui, le Conseil se réunit pour étudier la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République populaire du Yémen du Sud. Cette demande, qui suit l'admission d'un grand nombre de nouveaux Etats au cours de la dernière décennie, est une nouvelle preuve de l'importance que revêt l'ONU au sein de la communauté des nations. Elle constitue également un nouveau pas dans la voie de l'universalité de notre organisation.

63. La demande d'admission à l'ONU d'un Etat qui vient d'accéder à l'indépendance est toujours un événement émouvant pour le nouvel Etat lui-même comme pour l'Organisation. Le processus de la décolonisation, auquel le Canada a contribué de façon importante, a été favorisé par notre organisation alors que territoire après territoire accomplissaient la transition nécessaire et souhaitable de l'état de dépendance à l'indépendance. Ce processus, nous le savons, a été l'origine de difficultés et de problèmes aussi bien pour les jeunes Etats indépendants que pour les anciennes puissances coloniales qui avaient organisé cette évolution par étapes et l'avaient encouragée.

64. Dans ces circonstances, nous nous réjouissons de ce que le peuple du Yémen du Sud et ses représentants, ainsi que le Royaume-Uni et ses représentants, sont parvenus aux arrangements qui ont permis l'accession à l'indépendance. Le Canada se félicite donc de la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République populaire du Yémen du Sud et sera heureux de voter pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi [S/8292]. Nous envisageons avec plaisir de collaborer dans l'amitié avec les représentants de la République populaire du Yémen du Sud dès qu'ils auront pris leur place dans notre organisation.

65. M. BERARD (France) : Monsieur le Président, je veux joindre ma voix à la vôtre et à celle de ceux de nos collègues qui ont déjà félicité si justement le représentant du Mali pour la manière magistrale dont il a présidé, le mois dernier, les réunions du Conseil de sécurité. Notre collègue, l'ambassadeur Kante, venait seulement d'arriver aux Nations Unies et il a eu à faire face à une tâche particulièrement délicate. Paraphrasant un vers que lui et moi avons appris sur les bancs de l'école, je dirai que, pour son coup d'essai, il a voulu un coup de maître. Et ce coup de maître, il l'a pleinement réussi. Comme l'ont rappelé plusieurs de nos collègues, la présidence de l'ambassadeur Kante a été marquée par deux faits mémorables : le vote de résolutions à l'unanimité sur des questions aussi délicates que celle du Proche-Orient et celle de Chypre. Nous voulons remercier l'ambassadeur Kante de la manière dont il a réussi cette double opération.

66. Monsieur le Président, il n'y a pas encore quatre mois que je suis de retour aux Nations Unies et il me semble que je vous connais déjà depuis des années. Si grandes sont vos qualités de gentillesse, d'aménité et d'intelligence que l'on a l'impression d'être votre vieil ami alors que l'on ne vous connaît que depuis peu de temps. C'est assez dire avec quel plaisir ma délégation vous voit assumer la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois présent.

67. La délégation de la France tient à saluer, aujourd'hui, l'accession à l'indépendance de la République populaire du Yémen du Sud, que le Gouvernement français a reconnue tout récemment et avec laquelle il souhaite entretenir des relations aussi fructueuses qu'amicales. C'est volontiers que ma délégation votera en faveur de son admission à l'Organisation des Nations Unies que nous proposent les délégations de l'Ethiopie, de l'Inde, du Japon, du Mali, du Nigéria ainsi que celle de la Grande-Bretagne, qui est parvenue, malgré de sérieuses difficultés que nous connaissons, à conduire ce pays jusqu'à la souveraineté nationale.

68. Aden et la région qui l'entoure sont bien connues dans l'histoire du monde. Situé sur la route des Indes, le sud de la péninsule arabique a été depuis l'antiquité un relais important du commerce entre l'Orient et l'Occident. "Aden" — écrivait avec admiration dès l'année 1683 l'écrivain Guillaume Sanson — "est la plus belle ville et la plus agréable de toute l'Arabie. Elle est fermée de murailles du côté de la mer et de montagnes du côté de la terre". "Dessus ces montagnes" — ajoute Sanson — "il y a plusieurs châteaux en très belle vue. Elle a bien 6 000 maisons. Elle est assise au dehors de la mer Rouge et au commencement de la grande mer." Sans doute le trafic tendit-il à s'en

détourner après la découverte de la route du Cap mais le percement de l'isthme de Suez, auquel mon pays s'honore d'avoir largement contribué, lui rendit toute son importance. Gardienne d'une des portes de la mer Rouge, point de relâche pour les navires qui la traversent, Aden demeure un carrefour animé sur l'une des grandes voies maritimes de notre époque. "*Emporium, vetustissimum oppidum*, Aden, marché et place forte très ancienne", écrivait déjà — et je cite de nouveau un écrivain du XVIIIème siècle — en 1663 le Français Claude Morisot.

69. Née dans des circonstances difficiles, à un moment troublé de l'histoire de cette partie du monde, la nouvelle République saura, nous en sommes certains et confiants, renforcer son unité et affirmer son existence. Par ses dimensions, par sa population, par ses ressources, elle devrait être en mesure de participer effectivement aux travaux des Nations Unies. Nous connaissons les charges et les responsabilités qu'implique cette participation, et les Etats qui accèdent à l'indépendance n'en mesurent pas toujours, dès l'abord, l'étendue.

70. A la République du Yémen du Sud, la délégation française est heureuse de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies; à ses dirigeants, à ses habitants, elle adresse ses vœux très sincères de bonheur et de prospérité.

71. M. GOLDBERG (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Je tiens à m'associer à l'hommage très mérité que mes collègues ont rendu au Président sortant, M. Kante, représentant du Mali, et à son successeur, M. Adebo, représentant du Nigéria. Ma satisfaction est cependant quelque peu tempérée à l'idée que le mandat de ces deux Etats au Conseil de sécurité expire à la fin de ce mois et que nous n'aurons donc plus le plaisir d'avoir pour collègues ces deux représentants.

72. Le public comprend mal parfois le rôle du Président du Conseil de sécurité qui doit à la fois être au service du Conseil et représenter son propre pays. En s'acquittant de ses fonctions de président, M. Kante a fait preuve de beaucoup d'objectivité et a su faire nettement la distinction entre ces deux rôles. Il a dirigé les travaux du Conseil avec une grande impartialité et a mérité notre amitié et notre respect à tous. Quant à M. Adebo — qu'un grand nombre d'entre nous appelle "Monsieur Nations Unies" — il apporte depuis longtemps une contribution précieuse à nos travaux et nous sommes persuadés que, grâce à sa patience, à son esprit de décision, à sa détermination et à son optimisme, il mènera à bien la tâche difficile qui lui incombe.

73. En ce qui concerne le point inscrit à l'ordre du jour, le Gouvernement des Etats-Unis appuie chaleureusement la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République populaire du Yémen du Sud. Nous sommes particulièrement heureux que le Ministre des affaires étrangères du Yémen du Sud soit présent parmi nous au moment où nous nous acquittons de cette importante tâche qui consiste à recommander à l'Assemblée générale l'admission d'un nouvel Etat.

74. J'ai eu le plaisir de faire la connaissance du Ministre des affaires étrangères du Yémen du Sud et de m'entretenir avec lui, et je tiens à lui répéter ici ce que je lui ai dit au

cours de notre conversation privée. En tant que représentant du gouvernement sur le territoire duquel est situé le Siège de l'Organisation des Nations Unies, je vous souhaite cordialement la bienvenue, Monsieur le Ministre; la délégation américaine tient à vous assurer qu'elle est désireuse de faire tout en son pouvoir pour rendre votre séjour à New York, ainsi que celui de vos compatriotes, aussi confortable et agréable que possible.

75. Dans sa demande d'admission, le Gouvernement du Yémen du Sud a déclaré qu'il acceptait les obligations de la Charte des Nations Unies. Le Gouvernement des Etats-Unis qui pense que le Yémen du Sud est à la fois désireux de s'acquitter de ses obligations et capable de le faire, est heureux d'appuyer le projet de résolution [S/8292] qui a été soumis au Conseil.

76. Comme un grand nombre – probablement la majorité maintenant – des Membres de l'Organisation des Nations Unies, le Yémen du Sud a accédé à l'indépendance dans le cadre du mouvement général de libération qui constitue l'un des phénomènes politiques les plus importants et les plus encourageants de notre époque. La naissance de cette nation, comme celle de toutes les nations, n'a pas été facile. Ce succès doit être inscrit au crédit de tous ceux qui ont participé à cette évolution : la population et les dirigeants du nouvel Etat qui ont fait preuve de courage et ont manifesté leur volonté d'être libres, l'Organisation des Nations Unies qui s'est penchée sur les problèmes que posait ce nouvel Etat et aussi le Royaume-Uni qui, par sa politique éclairée, a grandement contribué à cette évolution historique.

77. Comme tous les Etats indépendants, le Yémen du Sud devra faire face à de nombreux problèmes au cours des années à venir; mais il possède un atout considérable, parmi d'autres, qui en facilitera la solution. Je veux parler de sa population. En effet, aucune richesse ne peut être plus importante que celle-là. Etant donné que cet Etat est situé à un croisement historique de routes commerciales internationales, sa population est, de longue date, intégrée à la communauté internationale et en contact avec les civilisations d'Asie, d'Afrique et d'Europe. Cette population comprend des fonctionnaires, des enseignants, des militaires, des policiers, des syndicalistes et des hommes d'affaires capables et expérimentés. Cela est un avantage considérable pour tout pays, qu'il soit jeune ou vieux. Ce peuple a déjà indiqué qu'il désirait que soit institué un régime populaire et le Gouvernement du Yémen du Sud a manifesté son intention de promulguer une constitution fondée sur ce grand principe.

78. Les Etats-Unis ont noué depuis longtemps des liens avec le peuple du Yémen du Sud puisqu'ils sont officiellement représentés dans cette région depuis plus de 80 ans. Le Gouvernement des Etats-Unis sera heureux d'entretenir des relations amicales et mutuellement avantageuses avec la République populaire du Yémen du Sud et souhaite bonne chance à sa population et à son gouvernement.

79. M. RUDA (Argentine) [traduit de l'espagnol] : Avant de traiter de la question inscrite à l'ordre du jour, la délégation argentine tient à s'associer aux félicitations qui ont déjà été présentées au Président sortant, M. Kante du

Mali, qui a su s'acquitter de la tâche très difficile consistant à diriger les débats du Conseil de sécurité pendant le mois de novembre.

80. Je tiens également à déclarer que la délégation argentine se félicite de voir M. Adebo présider ce conseil. Son talent, son tact et sa culture constituent des garanties certaines de succès pour nos travaux.

81. La délégation argentine appuie la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République populaire du Yémen du Sud, présentée le 30 novembre au Secrétaire général par le Président de ce pays.

82. La récente accession à l'indépendance du Yémen du Sud constitue un pas de plus dans la voie de la décolonisation que suivent les Nations Unies. Dans le cas particulier du Yémen du Sud, le processus d'accession à l'indépendance a été long et difficile et le Gouvernement argentin espère et souhaite que ce nouvel Etat jouira de la tranquillité politique et conservera son unité nationale et territoriale, comme il est nécessaire à son développement économique et social.

83. La situation de ce pays semblait critique et explosive, selon les termes mêmes de la résolution 2183 (XXI) de l'Assemblée générale, et le semblait encore au mois de mars 1967, lorsque la Mission spéciale des Nations Unies pour Aden a entrepris les travaux qui lui avaient été confiés en vertu de cette résolution. Depuis le mois de décembre 1963, il y avait eu des troubles et des incidents incessants dans ce territoire. Aujourd'hui, quelques mois plus tard, le Yémen du Sud est déjà indépendant et nous avons l'honneur d'examiner la question de l'admission de ce nouvel Etat au sein de l'Organisation des Nations Unies. Cela est dû en grande partie aux travaux effectués par la mission présidée par le représentant du Venezuela, M. Manuel Pérez Guerrero, présent dans cette salle, qui a été aidé dans cette tâche par les représentants de l'Afghanistan et du Mali. La délégation argentine estime que l'habileté avec laquelle il s'est acquitté de sa mission a permis d'accélérer le processus de décolonisation dans cette région.

84. D'autre part, nous tenons à féliciter le Royaume-Uni d'avoir apporté une nouvelle contribution à la réalisation des objectifs énoncés dans la résolution historique 1514 (XV) de l'Assemblée générale. La délégation argentine espère que la recommandation dont nous sommes saisis [S/8292] sera approuvée par le Conseil et adoptée par la suite à l'unanimité par l'Assemblée générale, afin que la République populaire du Yémen du Sud puisse, avant la fin de la présente session de l'Assemblée générale, participer à nos travaux. Elle apportera certainement ainsi une nouvelle contribution à nos efforts en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

85. M. LIU (Chine) [traduit de l'anglais] : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous présenter mes félicitations non seulement à l'occasion de votre accession à la présidence, mais encore pour l'importante contribution que vous avez apportée à nos travaux communs en tant que membre éminent du Conseil, au sein duquel vous avez toujours mis au-dessus de toute autre considération les intérêts de l'Organisation des Nations Unies. Je suis

persuadé que votre absence se fera considérablement sentir dans nos délibérations après la fin de ce mois.

86. Fidèle aux principes politiques qui ont été énoncés il y a plusieurs décennies par le Dr Sun Yat-sen, fondateur de la République de Chine, le Gouvernement chinois a toujours proclamé le droit des peuples coloniaux d'accéder à la liberté et à l'indépendance. La délégation chinoise se félicite donc de l'accession à l'indépendance du Yémen du Sud.

87. Comme l'a fait observer le représentant du Royaume-Uni, la naissance de ce nouvel Etat a été laborieuse et douloureuse. La délégation chinoise espère sincèrement que la population du Yémen du Sud pourra maintenant entreprendre des activités nouvelles et constructives et s'employer à édifier une nation stable et moderne. Au nom du Gouvernement chinois, j'appuie sans réserve la demande d'admission au sein de l'Organisation des Nations Unies présentée par la République populaire du Yémen du Sud et j'espère nouer très bientôt avec les représentants de ce pays une collaboration féconde en vue de promouvoir les buts et les principes de l'Organisation des Nations Unies.

88. M. TARABANOV (Bulgarie) : Je voudrais exprimer à notre collègue du Mali les félicitations les plus cordiales de la délégation de la République populaire de Bulgarie pour la manière brillante dont il s'est acquitté de sa tâche en tant que président du Conseil de sécurité pendant un mois si difficile et laborieux. Pour un nouveau venu aux Nations Unies c'était, incontestablement, un début de bon augure.

89. Monsieur le Président, je voudrais vous exprimer les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Il est certain qu'avec votre sagesse, vos capacités intellectuelles bien connues, avec votre habileté d'intervenir au moment propice et nécessaire pour demander certaines explications, vous mènerez à bien la tâche importante qui vous attend au cours de ce mois.

90. Le Conseil de sécurité est saisi aujourd'hui de la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République populaire du Yémen du Sud. La délégation de la République populaire de Bulgarie est particulièrement heureuse de pouvoir saluer un nouvel Etat se libérant du joug colonial, des chaînes du colonialisme et l'avènement d'une nouvelle république populaire, la République populaire du Yémen du Sud, rejoignant la famille des Nations Unies.

91. La proclamation de la République populaire du Yémen du Sud représente une étape importante dans la lutte du peuple de ce pays et des peuples arabes en général. La naissance de la nouvelle République, quatorzième Etat arabe indépendant, représente un événement significatif, intimement lié au processus parfois difficile et dangereux mais irrévocable et incessant de la libération des peuples et de la liquidation définitive de l'oppression coloniale. La politique du Gouvernement bulgare en matière de problèmes coloniaux est connue; c'est une politique conséquente de négation et de condamnation du colonialisme sous toutes ses formes et manifestations; c'est une politique d'appui sans réserve à la lutte des peuples encore soumis à l'oppression coloniale pour leur droit à la liberté et à un

développement indépendant. Partant de ce principe, mon pays a toujours défendu et particulièrement ici, aux Nations Unies, la lutte courageuse des peuples de l'Arabie du Sud et en particulier du Yémen du Sud contre la domination coloniale, pour l'indépendance nationale et un avenir meilleur.

92. L'accession de ce pays à l'indépendance, après une lutte longue et courageuse et au prix de sacrifices énormes, est un événement d'importance incontestable dans la vie et l'évolution de la grande famille — nous ajouterons, l'illustre famille — des peuples arabes qui lutte avec persévérance pour la libération de tous les peuples qui la constituent, qui lutte pour le respect de ses Etats indépendants et souverains.

93. Les conditions particulières dans lesquelles le Yémen du Sud est parvenu à l'indépendance sont trop bien connues pour que nous ayons à nous étendre davantage. Nous voudrions cependant exprimer l'espoir que le peuple de la République populaire du Yémen du Sud, avec l'aide de tous les pays épris de paix et de liberté, sera en mesure de surmonter toutes les difficultés auxquelles il aura à faire face pour affermir son unité nationale et l'unité de toutes les forces patriotiques. Nous lui souhaitons de nouveaux succès. Nous souhaitons aussi que le peuple de la République populaire du Yémen du Sud puisse, uni et solidaire, surmonter avec succès les lourdes conséquences de la domination coloniale, persévérer et consolider sa souveraineté nationale et son intégrité territoriale ainsi que son indépendance économique et politique.

94. C'est donc avec un sentiment de satisfaction et dans cet esprit que la délégation de la République populaire de Bulgarie a décidé, sur les instructions de son gouvernement, d'appuyer le projet de résolution [S/8292] présenté par les délégations de l'Ethiopie, de l'Inde, du Japon, du Mali, du Nigéria et du Royaume-Uni, recommandant à l'Assemblée générale d'admettre la République populaire du Yémen du Sud comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous voterons pour ce projet de résolution.

95. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord, tant à titre personnel qu'au nom de mon pays, remercier les membres du Conseil qui ont prononcé cet après-midi des paroles aimables au sujet de mon pays et à mon endroit. Je suis heureux qu'ils aient confirmé l'opinion que j'avais déjà formée, à savoir que je pouvais compter sur leur pleine coopération dans l'accomplissement de ma tâche. Nous savons tous que sans cette coopération, aucun homme, si compétent et expérimenté soit-il, ne peut diriger avec succès les travaux du Conseil.

96. En tant que représentant du NIGERIA, je tiens à dire que la délégation nigériane est heureuse de s'associer aux félicitations et aux vœux très nombreux qui ont été adressés au Gouvernement et à la population du Yémen du Sud à l'occasion de l'accession à l'indépendance de ce pays. Notre participation à l'établissement du projet de résolution dans lequel le Conseil recommande l'admission de ce nouvel Etat à l'Organisation [S/8292] est la preuve que notre satisfaction et nos vœux sont sincères.

97. L'accession à l'indépendance du Yémen du Sud n'a pas été des plus faciles. Elle a même été très laborieuse; et, à

l'instar des dirigeants des autres pays qui sont passés de l'état colonial à l'indépendance au cours de ces dernières décennies, les dirigeants du Yémen du Sud se rendront vite compte eux aussi qu'il leur faudra lutter de toutes leurs forces pour préserver cette indépendance et lui donner tout son sens. Nous leur souhaitons plein succès dans ce nouveau combat qu'ils vont entreprendre.

98. Les déclarations faites aujourd'hui par les membres du Conseil ne laissent aucun doute sur le fait que le Gouvernement du Yémen du Sud peut compter, dans l'exercice des nouvelles responsabilités qui lui incombent à l'égard de son peuple et de la communauté mondiale, sur la bonne volonté, la compréhension, l'appui et la coopération des autres Membres de l'Organisation des Nations Unies.

99. En tant que PRESIDENT, je voudrais appeler votre attention sur le projet de résolution présenté par l'Ethiopie, l'Inde, le Japon, le Mali, le Nigéria et le Royaume-Uni [S/8292]. Ce projet de résolution se lit comme suit :

“Le Conseil de sécurité,

“Ayant examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République populaire du Yémen du Sud [S/8284],

“Recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République populaire du Yémen du Sud à l'Organisation des Nations Unies.”

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté³.

100. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Conformément à l'article 60 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, je vais immédiatement prier le Secrétaire général de bien vouloir transmettre à l'Assemblée générale le texte de la résolution que nous venons d'adopter ainsi que le compte rendu *in extenso* de la présente séance.

La séance est levée à 16 h 50.

³ Voir résolution 243 (1967).